



## MAIRIE de LE TEMPLE

18 route du Porge 33680 LE TEMPLE

Tél. : 05 56 26 51 31

E-mail : [mairiedutemple@orange.fr](mailto:mairiedutemple@orange.fr)

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 20 décembre 2019 à 19h00

L'an deux mille dix-neuf, le 20 Décembre, à 19 heures 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire, après convocation légale en date du 16 Décembre 2019.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 10

REPRÉSENTÉS (AYANT DONNÉS POUVOIR) : 1

ABSENTS : 3

Présents : Mrs PALLIN Jean-Luc, BIESSE Jean-Pierre, MAURIN Jean-Jacques, BEAUBOIS Cédric, CUMERLATO Jean-François, ROBERT Michel, BOS Guillaume  
Mmes HALARD Françoise, DELUGIN Delphine, Mme GASSIAN Bérengère,  
Absents : M. MARTIN Stéphane, M. CORNE Philippe, Mme NOUETTE-GAULAIN Karine,  
Pouvoir : Mme TULLON Emeline à M. MAURIN Jean-Jacques



Le TEMPLE

le Maire,

Jean-Luc Pallin

Avant l'ouverture de la séance, le Maire présente au Conseil municipal la personne qui a effectué une semaine de mise en situation en milieu professionnel au sein de notre mairie et qui intégrera les services de la ville de LE TEMPLE en janvier 2020. Céline Canet a acquis une expérience en Urbanisme et dans l'Etat Civil en effectuant un remplacement d'un mois en tant que secrétaire à la mairie de Cissac-Médoc et également en faisant une immersion professionnelle à la mairie de Lamarque dans le cadre de son diplôme universitaire. Céline sera embauchée dans un premier temps pour une durée de trois mois par Contrat à Durée Déterminée. Elle travaillera 20 heures par semaine. Elle s'occupera dans un premier temps de l'urbanisme et de l'Etat Civil et apportera une aide au secrétariat.

M. le Maire ouvre la séance. Il présente les excuses de Mme TULLON Emeline et précise que celle-ci a donné pouvoir à M MAURIN Jean-Jacques.

Le quorum étant atteint, les élus peuvent valablement délibérer.

#### ORDRE DU JOUR :

**I – Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 novembre 2019**

**II – Décision Modificative n° 2 – Exercice 2019**

**III – Subventions 2019 aux associations**

## I – Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 novembre 2019

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 2019 à l'approbation des conseillers municipaux après l'avoir lu. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le procès-verbal à l'unanimité.

## II – Décision Modificative n° 2 – Exercice 2019

Vu le budget primitif de la Commune 2019, et sa délibération du 15 avril 2019,

Conformément à l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre la délibération modificative suivante :

### Section Investissement

- Dépenses : Article 2181 - opération 10005 – Installations générales .....+ 72 710 €
- Recettes : Article 021 – Virement de la section de fonctionnement..... + 72 710 €

### Section Fonctionnement

- Dépenses : Article 6064 – Fournitures administratives ..... - 1 300 €
- Dépenses : Article 6065 – Livres, disques ..... - 9 700 €
- Dépenses : Article 61521 – Entretien terrains ..... - 1 500 €
- Dépenses : Article 615221 – Entretien, réparations bâtiments ..... - 2 100 €
- Dépenses : Article 615231 – Entretien, réparation voirie..... - 4 000 €
- Dépenses : Article 615232 – Entretien, réparation réseau..... - 3 170 €
- Dépenses : Article 61551 – Entretien matériel roulant..... - 990 €
- Dépenses : Article 6411 – Rémunération personnel titulaire..... - 20 000 €
- Dépenses : Article 023 – Virement à la section d'Investissement..... + 72 710 €
- Total des Dépenses : 29 950 €**
  
- Recettes : Article 70311 – Concessions cimetières..... + 720 €
- Recettes : Article 73111 – Taxes foncières et habitation..... + 75 €
- Recettes : Article 73114 – Imposition sur entreprise de réseau ..... + 4 730 €
- Recettes : Article 7318 – Autres impôts locaux .....+ 910 €
- Recettes : Article 73223 – Fonds Péréquation des ressources communales .....+ 11 795 €
- Recettes : Article 7328 – Autres fiscalités reversées ..... + 210 €
- Recettes : Article 7411 – Dotation forfaitaire ..... + 1 030 €
- Recettes : Article 74121 – Dotation de Solidarité Rurale ..... + 970 €
- Recettes : Article 752 – Revenus des immeubles ..... + 2 700 €
- Recettes : Article 7713 – Libéralités reçues ..... + 6 810 €
- Total des Recettes : 29 950 €**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité les ajustements évoqués ci-dessus pour la section d'investissement et de fonctionnement.

ADOpte à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget communal pour l'exercice 2019 telle que détaillée ci-dessus.

DONNE à l'unanimité tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### III – Subventions 2019 aux associations

Monsieur le Maire propose au Comité Municipal de verser aux associations une subvention. Il rappelle que les associations qui souhaitent recevoir une subvention doivent fournir au secrétariat leur bilan annuel.

Les conseillers municipaux après avoir entendu le Maire, Décident à l'unanimité d'allouer aux associations pour l'exercice 2019, les subventions ci-dessous dont les crédits sont portés au budget 2019 à article 6574.

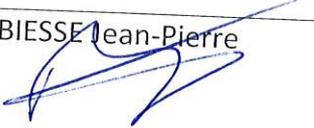
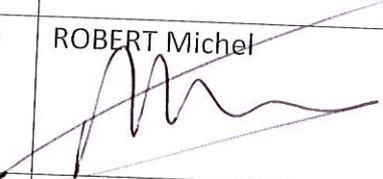
- AGVT .....	600 €
- USTP .....	600 €
- Les amis de l'église .....	490 €
- ACST .....	600 €
- Les Anciens Combattants .....	310 €
Soit un total de : .....	2 600 €

### Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

- la mairie et la ludobibliothèque seront fermées du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 03 janvier 2020
- la poste sera fermée du lundi 31 décembre 2019 au vendredi 03 janvier 2020

Séance levée à 20h05

MARTIN Stéphane	BIESSE Jean-Pierre 	MAURIN Jean-Jacques 
BEAUBOIS Cédric 	BOS Guillaume	CORNE Philippe
CUMERLATO Jean François 	ROBERT Michel 	HALARD Françoise 
DELOGIN Delphine	GASSIAN Bérengère	NOUETTE-GAULAIN Karine
TULLON Emeline 